Maison de l'emploi & de la formation sud Ardèche
40, chemin de la Fontaine de Cheyron
07200 AUBENAS
Mobile : 06 31 47 47 87
Mail : appuirh@mdef-sudardeche.fr

CHECKLIST OBLIGATION RH

Checklist des obligations RH – dès 1 salarié

Avant / à l'embauche

- ☐ DPAE (déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF)

→ vous : https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf / ou le comptable

- ☐ Contrat de travail signé → vous via https://www.letese.urssaf.fr/portail/accueil/adherer.html ou le comptable
- ☐ Affiliation à la mutuelle d'entreprise → Vous + donner infos au comptable
- ☐ Affiliation aux organismes sociaux (URSSAF, retraite, etc.) → le comptable
- ☐ Convention collective

Dès l'embauche

- ☐ Inscription sur le registre unique du personnel → Vous
- ☐ Établissement du bulletin de paie mensuel → Vous via letese ou le comptable
- ☐ Déclarations via la DSN → Vous via letese ou le comptable
- ☐ Mise en place du DUERP (document unique d'évaluation des risques) → On vous accompagne
- ☐ Organisation de la visite médecine du travail (information et prévention) → Adhérer https://apst2607.fr/espace-adherent/

En continu

- ☐ Paiement des cotisations sociales → Via le comptable
- ☐ Respect du temps de travail et des congés payés → Vous
- ☐ Suivi des obligations de sécurité au travail → Vous

Entretiens obligatoires

- ☐ Entretien parcours professionnel (EPP) (nouveauté 2026) → Tous les 4 ans